



Récépissé n° 1276/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 23/09/2013  
Siège social : Agoè-Nyivé (Préfecture de Golfe)  
Téléphone : (00228) 91930616 / 90211175 / 22541923  
01 BP : 13639 Lomé  
e-mail : [partenariatpdgtogo@gmail.com](mailto:partenariatpdgtogo@gmail.com)

**GNANBGE Kokoguéawé**  
Formateur des formateurs  
Tel : (+228) 91 93 06 16  
Email : [dgnanbge@gmail.com](mailto:dgnanbge@gmail.com)

H.E. Ban Ki-moon  
Secrétaire Général  
Nations Unies  
New York, NY 10017  
USA  
Lomé, le 20 Juin 2016

Objet: Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que **La Partenariat pour le Développement et la Gouvernance (PDG)** soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de soutenir le Global Compact dans la promotion de ces principes, et allons faire une déclaration publique de cet engagement à nos parties prenantes et au public au sens large.

Nous nous engageons également auprès du Global Compact des Nations Unies à participer de la manière suivante : améliorer notre degré de responsabilité sociale ; évaluer les politiques publiques ; définir les axes et stratégies en rapport avec les problèmes sociaux de notre pays ; réaliser les programmes d'actions basés sur la gouvernance ; lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement durable ; instaurer un système de communication pour un meilleur partage des expériences

Nous convenons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication d'une Communication sur l'Engagement (COE), décrivant les efforts de notre organisation pour soutenir la mise en œuvre des 10 principes et de s'engager auprès du Global Compact. Nous soutenons la responsabilité publique et la transparence, par conséquent nous nous engageons à publier nos progrès dans un délai de deux ans maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite tous les deux ans, en conformité avec les directives pour les Communications sur l'Engagement du Global Compact.

Meilleures salutations,

**GNANBGE Kokoguéawé**